

voulu rappeler que ce n'est point en Sardaigne qu'a pris naissance et que se trouve encore exceptionnellement exercé le droit de la vengeance prévalant sur celui de la justice, et je liens à faire bien comprendre pourquoi et comment l'expression de *bandit* ne réveille point dans cette cité et ne saurait y réveiller les mêmes idées que parmi nous.

LE BANDIT SARDE.

On appelle *bandit* en Sardaigne un homme qui eût cru oublier le plus saint des devoirs et renoncer au plus sacré des droits, en laissant au gouvernement le soin de venger l'injure dont il pensait avoir à se plaindre; l'homme, en un mot, qui, regardant son honneur comme un bien qui n'appartient qu'à lui et dont il a seul la garde, a cru défendre ce bien en s'armant contre la justice, plutôt que de lui reconnaître le droit de s'armer seule pour lui, de se réserver l'arbitrage des torts dont il a souffert, et de régler à son gré la mesure des réparations auxquelles il peut prétendre. Il n'y a donc aucune assimilation possible entre le bandit sarde et l'ignoble *héros* que nous voyons s'asseoir sur le banc de nos Cours d'assises; l'hôte intrépide des âpres retraites des monts de la Gallura, du Gennargenta ou du Limbura, n'a rien de commun, on le voit, avec l'hôte repoussant du *tapis ver* et le hideux *chourineur* des romans modernes.

L'hospitalité est, chez ces bandits réfugiés dans les montagnes, une vertu naturelle, et ils l'exercent envers leurs plus cruels ennemis. Ils y joignent même une façon de délicatesse généreuse qui les porte à ne pas abuser de la supériorité du nombre et de l'avantage de la position.

Il est un autre noble sentiment que l'on est toujours sûr de retrouver en eux, lorsque les circonstances y font appel: l'amour de la patrie. Le passage suivant du général de la